

Parcours de soins du patient dans le RESRIP



Professionnel de santé
(généraliste, pédiatre,
rhumatologue)



Le médecin du réseau

- Définit les besoins du patient avec le médecin référent
- Fait signer les consentements (patient, traitement informatique)



Équipe mobile

- aide à l'évaluation



La secrétaire du réseau

- délivre les données des professionnels de santé proches du domicile du patient
- crée le dossier de liaison



Les professionnels de santé envoient après chaque visite du patient un compte rendu de visite au réseau qui l'inclut dans le dossier et synthétise

Le professionnel de santé peut demander au cas par cas une consultation spécifique

Une évaluation du parcours de soins est réalisée tous les 6 mois